

# DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2019 PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE OU CULTURELLE

## INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier est destiné aux associations qui sollicitent une subvention auprès de la Ville de Grigny au titre du fonctionnement de l'association et/ou du financement d'un projet spécifique.

Comment se présente le dossier à remplir.

### CRITÈRE N°1 : FICHE D'IDENTITÉ

Cette fiche est destinée à la présentation de l'association. Les éléments d'identification de l'association, ses activités habituelles et autres renseignements sont indispensables à l'étude de votre demande. Cette fiche sert également à la mise à jour de l'annuaire des associations.

Si vous n'avez pas de numéro SIRET (numéro obligatoire pour recevoir une subvention), vous devez en demander un à la Direction Régionale de l'INSEE, 2 rue Hoche - BP 83509 - 21035 Dijon Cedex (Tél. 03.80.40.67.67 ou 09.72.72.60.00) en joignant une copie des statuts de votre association et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

### CRITÈRE N°2 : PROJET EN ADÉQUATION AVEC LA POLITIQUE ASSOCIATIVE « ENSEMBLE : CONSTRUIRE ET DYNAMISER GRIGNY »

Cette fiche reprend les projets de l'association en adéquation avec la politique associative de la Ville. Elle permet à l'association de décliner ses propres projets et/ou actions.

### CRITÈRE N° 3 : PARTICIPER A LA VIE LOCALE EN 2019

Cette fiche permet de recenser en fonction du calendrier 2019 de la Ville, les actions de partenariat sur des manifestations municipales. La liste de ces manifestations est établie en amont par la Ville et sera à renseigner dans le dossier.

Dans le cadre de la nouvelle politique associative de la Ville : « Ensemble, construisons et dynamisons Grigny », une nouvelle politique de subventionnement a été mise en place. Celle-ci vise à apporter un soutien aux projets associatifs, qui incarnent l'essence même d'une vie associative locale. Cette nouvelle politique s'aligne par ailleurs sur les politiques de subventions nationales et, permet dans un contexte socio-économique difficile, de continuer à soutenir les associations créatrices de liens sociaux.

### CRITÈRE N° 4 : VALORISER LES PARCOURS ÉDUCATIFS ET DE PERFECTIONNEMENT

Cette fiche permet de mettre en avant l'investissement quotidien des associations Grignerottes dans le renforcement des liens sociaux et de perfectionnement dans une discipline sportive ou culturelle auprès des Grignerots.

La cotation sera calculée selon le nombre d'adhérents Grignerots en fonction de leur âge (les adhérents extérieurs ne seront pas comptabilisés) multiplié par le nombre d'heures annuelles d'activité par un encadrant qualifié.

Pondération selon l'âge :

- Les adhérents de 0 à 16 ans 5 points / adhérent
- Les adhérents de 17 à 25 ans 3 points / adhérent
- Les adhérents de plus de 26 ans 1 point / adhérent

Voici une explication technique sommaire pour remplir ce document :

\*Obligatoire

Envoyé en préfecture le 19/11/2018
Reçu en préfecture le 19/11/2018
Affiché le 
ID : 069-216900969-20181116-DEL_18_115-DE

11. **Trésorier : Nom, Prénom, Tél, Courriel : \***

---

---

---

---

---

12. **Secrétaire : Nom, Prénom, Tél., Courriel : \***

---

---

---

---

---

**Identification de la personne chargée du dossier de subvention :**

---

13. **Nom : \***

---

14. **Prénom \***

---

15. **Fonction : \***

---

16. **Téléphone \***

---

17. **Courriel \***

---

**CRITÈRE N°1 : Fonctionnement de l'association :**

---

Ce critère représente 30 % de l'enveloppe globale allouée pour les subventions annuelles aux associations entrant dans le calcul des points.

**1A) Effectifs**

---

## Montant en € pour l'année 2017/2018 des frais de fonctionnement

---

\* Ces dépenses ne concernent que les associations propriétaire de leurs locaux ou titulaire des compteurs en question.

28. FLUIDES : eau \*

---

29. FLUIDES : électricité \*

---

30. FLUIDES : gaz \*

---

31. Fourniture de bureau

---

32. Internet et téléphone

---

33. Affranchissement

---

34. Location immobilières

---

35. Frais entretiens locaux et matériel pédagogique

---

36. Salaire et charges sociales administratifs

---

37. Salaire et charges encadrats

---

38. Assurances

---

39. Cotisation fédérales

---

Envoyé en préfecture le 19/11/2018
Reçu en préfecture le 19/11/2018
Affiché le 
ID : 069-216900969-20181116-DEL_18_115-DE

**44. QUOI ? (description du contenu) \***

---

---

---

---

---

**45. QUI ? ( public ciblé (nature, age, nombre) \***

---

---

---

---

---

**46. OU ? ( lieu d'implantation de l'action ) \***

---

**47. QUAND ? ( date, durée, échéancier (planning de réalisation des actions) \***

---

---

---

---

---

**48. IMPACT ? ( indicateurs d'évaluation /résultats escomptés) \***

---

---

---

---

---

**49. COMMENT ? (organisation, ressources+ mise en œuvre) \***

---

---

---

---

---

susceptibles de recevoir, rédigez un descriptif précis de votre projet et de vos objectifs et fixez des indicateurs fiables et réalistes des résultats espérés (ex. : fréquentation, médiatisation, réalisations, retombées...) Ces éléments devront mettre en évidence les chiffres clés de votre action sur le territoire.

**54. Types de projet : cocher une seule case**

*Une seule réponse possible.*

- culturel
- sportif
- citoyenneté
- solidarité
- environnement
- festif
- autres

**55. QUOI ? (description du contenu)**

---

---

---

---

---

**56. QUI ? ( public ciblé (nature, age, nombre)**

---

---

---

---

---

**57. OU ? ( lieu d'implantation de l'action )**

---

**58. QUAND ? ( date, durée, échéancier (planning de réalisation des actions)**

---

---

---

---

---

## EgkqLNqi vUq1AnBYfZa44R-MkcP h9KthGApTKC /pub?output=xlsx

### **Critère 2 – Projets en adéquation avec la politique associative« Ensemble : construire et construire et dynamiser Grigny »**

Ce critère représente 40 % de l'enveloppe globale allouée pour les subventions annuelles aux associations entrant dans le calcul des points. Les projets associatifs doivent être présentés, argumentés et chiffrés dans ce chapitre. • L'association peut présenter jusqu'à 3 actions par année civile. • La subvention donnera lieu à un bilan qualitatif et quantitatif. • Chaque projet doit faire l'objet d'une fiche action détaillée.

#### 64. NOM DU PROJET 3

---

### **PRÉSENTATION DU PROJET 3**

---

Afin de nous permettre d'évaluer clairement l'utilisation des fonds publics que vous seriez susceptibles de recevoir, rédigez un descriptif précis de votre projet et de vos objectifs et fixez des indicateurs fiables et réalistes des résultats espérés (ex. : fréquentation, médiatisation, réalisations, retombées...) Ces éléments devront mettre en évidence les chiffres clés de votre action sur le territoire.

#### 65. Types de projet : cocher une seule case

*Une seule réponse possible.*

- culturel
- sportif
- citoyenneté
- solidarité
- environnement
- festif
- autres

#### 66. QUOI ? (description du contenu)

---

---

---

---

---

**73. AVEC QUI ? (partenaires structurels et financiers)**


---



---



---



---



---

**74. Quelles informations complémentaires souhaiteriez-vous apporter ?**


---



---



---



---



---

**Pour chaque projet, compléter une fiche descriptive ci dessus ainsi qu'un budget (merci de cliquer sur les liens pour les différentes actions). budget prévisionnel action 3**  
**[https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSuCc8gSEzBHLNd9ESLG7HBPDR5GNqvPHMmNtu-EgkqLNqi\\_vUq1AnBYfZa44R-MkcP\\_h9KthGXpYkc/pub?output=xlsx](https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSuCc8gSEzBHLNd9ESLG7HBPDR5GNqvPHMmNtu-EgkqLNqi_vUq1AnBYfZa44R-MkcP_h9KthGXpYkc/pub?output=xlsx)**

**Critère 3 : participer à la vie locale Section**

Ce critère représente 15 % de l'enveloppe globale allouée pour les subventions annuelles aux associations entrant dans le calcul des points. Description de l'action de l'association lors de l'événement prioritaire (liste des événements prioritaires établie par la municipalité) : ampleur de l'action, réussite de l'action, logistique apportée

Trois projets maximum seront pris en compte pour chaque association.

L'association présentera son/ses projet(s) de participation à lors des réunions de lancement

**75. marché d'animations américain (country, hamburger/frites...) le dimanche 10 février 2019**

*Une seule réponse possible.*

- buvette, restauration
- stand animation

**76. marché carnaval le dimanche 3 mars 2019**

*Une seule réponse possible.*

- buvette, restauration
- stand animation

**85. téléthon le dimanche 8 décembre 2019***Une seule réponse possible.*

- buvette, restauration
- stand d'animation

**86. marché de Noël le samedi 14 décembre 2019***Une seule réponse possible.*

- buvette, restauration
- stand d'animation

87. *Une seule réponse possible.*

- Option 1

**Critère 4 : Valoriser les parcours éducatifs et de perfectionnement**  
**Objectif : Valoriser les actions continues qui permettent de renforcer les liens sociaux, de se perfectionner dans une discipline.**

Ce critère représente 15 % de l'enveloppe globale allouée pour les subventions annuelles aux associations entrant dans le calcul des points.

L'investissement « au jour le jour » des associations Grignerotes est reconnu et sera mis en avant.

L'éducation sportive et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des enfants et des adultes, notamment pour le développement de l'autonomie, la créativité, l'appropriation de savoir, de compétence et de valeur.

La cotation sera calculée selon le nombre d'adhérents Grignerots en fonction de leur âge (les adhérents extérieurs ne seront pas comptabilisés) x par le nombre d'heures annuelles d'activité encadrées par des encadrants qualifié.

Pondération selon l'âge :

- Les adhérents de 0 à 16 ans                      5 points
- Les adhérents de 17 à 25 ans                    3 points
- Les adhérents de plus 26 ans                    1 point

**merci de bien vouloir cliquer sur le lien pour remplir votre compte de résultat : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSgdEPuTq\\_XoL6oEikPHqznVQbuGCgg3ODQ-2cjNBv6wHmr9zvoh3euz4GQKitxZqvYo-WuTY4sowPi/pub?output=xlsx](https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSgdEPuTq_XoL6oEikPHqznVQbuGCgg3ODQ-2cjNBv6wHmr9zvoh3euz4GQKitxZqvYo-WuTY4sowPi/pub?output=xlsx)**

**pour le bilan comptable, merci de cliquer sur le lien : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vQ03BH9fqvQyOa2PgFNSICNBrovaQFnwOzclXjitpvBEZPNgZh-eUecrZa8ZRk9j4mEoEXbBJPHtpN1/pub?output=xlsx>**